



Démission? Ah bon j'étais pas au courant

Par **Bezot**, le **12/02/2014** à **19:01**

Des journées comme celle là? Je m'en passerai bien...

Tout commence debut janvier 2014, ou après une semaine de chômage je repars pour une toute mais alors toute petite semaine d'intérim (du 11 ou 17 janvier 2014).

Le 16 janvier 2014, le téléphone sonne à 3H00 du matin (ma grand mère morte cliniquement!)

J'appelle mon employeur, lui informe que je ne pourrais pas etre là ce jour puis meme les autres en fait car, entre ma grand mere et moi 700 KILOMETRES nous sépare!

Lui,se démonte pas, appel manpower, abandon de poste et tout le bordel

Résultat: j'étais réinscrit depuis seulement le 2 Janvier 2014 - pouvant bénéficier de 161 jours de chômage!!!!!!!!!! Et au final? J'AI TOUT DANS LE CUL!!!!!!!!

Allocations chômage deja terminer!

L'envie de meurtre je l'ai (surtout avec ce que j'ai à supporter en ce moment merci)

Qui je dois claquer en justice l'enfoiré d'employeur? Manpower? Les 2? L'anpe? Qui?

Ils me font poirotter depuis cette date,j'ai plus rien à bouffer depuis fin janvier, eux (manpower) me paye que le 12 (aujourd'hui) JE PEUX MEME PAS PORTER PLAINTTE (5€ de salaire, tout le reste est passé dans les acomptes super)

Plus d'essence, plus d'internet, plus de téléphone et rien à bouffer! Je ne peux meme pas les assigner au prudhomme! j'ai pas de quoi me déplacer ou acheter un timbre ou meme les joindre par telephone

J'attends votre aide,beaucoup d'aides, du meilleur comme au pire!

Merci

Par **P.M.**, le **12/02/2014** à **19:34**

Bonjour,

On va quand même essayer d'utiliser des termes qui puissent être lu sur un forum sans choquer personne et sans aller à des solutions extrêmes, illégales et non appropriées...

De toute façon, comme vous ne deviez toucher votre paie qu'aujourd'hui, pour l'instant personne n'est responsable que vous qu'il ne vous reste que 5 € et que vous avez tout dépensé lors de la perception des acomptes...

La saisine du Conseil de Prud'Hommes est redevenue gratuite mais ça ne servirait à rien...

La seule solution à mon avis est d'essayer de trouver un accord avec l'agence d'intérim pour qu'ils ne vous considèrent pas en rupture du contrat à votre initiative mais certainement pas avec cet état d'esprit et cette manière d'aborder le problème...

Par **Bezot**, le **12/02/2014** à **19:44**

Ce qui me degoute dans tout ca c'est qu'ils n'ont meme pas eu un peu d'indulgence pour mon problème familial.

Est ce qu'il était question de démissionner? Pas du tout! J'étais meme content de ce travail Mais que voulez vous...Il faut faire de la place de nos jours,on ne peut plus payer tout le monde, les gens se foutte de ce qu'il y a dans votre assiette, du moment que leur petit confort n'est pas atteint

Pour ce qui est de trouver un accord avec manpower, j'ai bien peur qu'il ne soit trop tard Mais pour en revenir, pourquoi le prudhomme ne pourrait il rien faire?

Merci

Par **P.M.**, le **12/02/2014** à **19:56**

Mais de votre côté, il faudrait savoir si vous avez seulement apporté la preuve du problème familial par un certificat de décès car des grand-mères il en décède plusieurs fois dans l'année et parfois la même, même s'il n'est pas prévu d'absence autorisée dans ce cas...

De toute façon, la démission d'un contrat d'intérim n'existe pas mais vous avez bien précisé qu'il n'était plus question de revenir du moins dans les jours à venir, c'est donc une rupture à votre initiative...

Je me demande ce que le Conseil de Prud'Hommes pourrait faire puisque tous les faits sont contre vous à part vous débouter...

Pour le reste, je pense que ces commentaires ne servent à rien juridiquement...

Par **Iysiale**, le **07/03/2014** à **19:27**

Bonjour,

j'aurai souhaité savoir si dans le contexte de mon affaire quelqu'un serait à même de m'éclairer car vraiment je suis stupéfaite!le 19 janvier je me présente à ma prise de poste ,je signe le registre de présence et une employé intérimaire surprise de me voir m'informe que elle prend mon poste dont je suis en cdi.surprise je me tourne au bureau du Directeur ,qui me reçoit ,seule ,et m informe que je dois rentré chez moi!ne comprenant pas ,je refuse ,il insiste en me disant qu une enquête était en cours et qu'il m'ordonne de partir . et je pars donc chez moi !je contacte ma chef qui autant surprise cherche à savoir en vain .j'apprends en rar que je suis en mise à pied dite conservatoire.Par la suite une autre lettre en rar me précise qu une mesure de licenciement pour faute et prise et une date d entretien fixé 3 semaines après le 19 janvier ..je me présente à l entretien ,surprise car c'est le chef boucher qui me reçoit ,seul ,pas de syndicat aucuns salaries ne veut répondre à ma demande de présence à l'entretien .donc toute seule !durant 2 interminables heures celui-ci ne me donnant aucunes raisons ,me parle de sa vie , m agace , puis voulant sortir celui-ci m'informe qu il et là pour trouver un arrangement et deviné ?Ma Démission !que si je ne démissionne pas le Directeur dépose une plainte que vu que je suis seule à élevé mon enfant je n'arriverai pas à m'en sortir que c'était mieux que je parte ainsi !je lui rétorque que n'ayant rien à me reproché ,au vu du contexte que j'ai subie qu'à t on à me reproché?des transactions par carte bancaires encaissé correctement pourtant n apparaissent pas sur leur listing globale interne alors que les arrêtés

caisse journaliers sont sans problèmes! 10 mois après ! avec plus de 25 ans de travail en employé commercial (pas dans ce magasin je précise)bref malgré ma certitude n'en pouvant plus ,me pressant de vite rentrer chez moi ,je gribouille je démissionne et dès que je suis rentrer vite je rédige revenir sur cette phrase écrite par pression pour un entretien qui à duré 2 heures sans connaître les raisons de ses mesures car les explications du chef boucher ne tenait pas la route toutes les personnes ayant travaillées en grande surface savent très bien qu'un arrêté caisse journalier et l'état du travail encaissé ,fais donc ressortir le jour même si erreur il y a et dans ce cas il faut retrouver ou s'expliquer.Et pas attendre 10 mois pour prétendre sa!surtout sans erreurs aux arrêtés et journaliers et mensuels .!bref 2 heures à l'écouter j 'ai envoyé en rar le lendemain. je contacte une avocate et je saisis les Prud'hommes .5 années de procédures je passe sur les reports d audiences demander par la partie adverse , les délais dépassé bref le jugement partage de voix deuxième fois juger en départition et je suis débouté.car pour la juge la démission est validé!Alors revenir sur une démission par forçage ,compte tenu du contexte du déroulement de l'entretien qui a duré 2 heures!pour cette juge départiteur cette démission est claire et sans équivoque!déjà si il y aurait eût un syndicat ou un membre du personnel à cette entretien je suis certaine que celui-ci n'aurait pas forcé et n'aurait jamais duré 2 heures,de plus c'est une phrase écrite rapidement il faut savoir que une enquête avait été enclenché sur les caisses et rien n'étaient ressorties comme je le pensais de leurs dires.si problème aurait existé il est évident que sa n'aurait pas attendu 10 mois!c'est certain qu'étant toute seule dans ce bureau croyez moi je m'en souviens comme si c'était hier !parce que j'ai trouvé du travail après l'entretien dès ma notification de licenciement(donc bien licencié la démission n'était pas en cause)moi aux Prud' hommes c'est pour licenciement sans cause réelle et sérieuse ,je ne comprend pas pourquoi la Juge revient sur la phrase de démission ? j'ai été pourtant licencié !Cette Juge précise que je n'ai subi aucun préjudices! merci d'essayer de m'éclairer..peut-être suis je une idiote !!

Par **P.M.**, le **07/03/2014** à **19:44**

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...

Par **Iysiale**, le **08/03/2014** à **09:42**

Bonjour , je prends note de votre remarque , d'ouvrir un autre sujet ...lier à une démission .Salutations